



10-03-12

INSTRUCTIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE VISAS D'IMMIGRANT POUR LA DIVERSITE 2014(DV-2014)

Le Programme de visas d'immigrant pour la diversité mis en place sur instruction du Congrès américain est administré chaque année par le Département d'Etat conformément à l'article 203(c) de la Loi sur l'immigration et la nationalité (INA). L'article 131 de la Loi sur l'Immigration de 1990 (Pub. L. 101-649) a modifié l'article 203 de l'INA et prévoit une catégorie d'immigrants désignés sous le nom de « immigrants pour la diversité ». L'article 203(c) de l'INA prévoit de mettre chaque année un maximum de 55.000 visas pour la diversité (DV) à la disposition de personnes issues de pays dont le taux d'immigration aux Etats-Unis est faible. Pour l'année 2014, 50.000 DV seront disponibles.

Le programme DV annuel permet de délivrer des visas aux personnes qui remplissent les simples, mais strictes conditions. Les personnes sont sélectionnées par tirage au sort effectué par ordinateur. Les visas sont répartis entre six régions géographiques et au sein de chaque région, aucun pays ne peut recevoir, à lui tout seul, plus de sept pour cent des visas DV proposés dans une année donnée. Les visas sont accordés aux ressortissants des pays dont les taux d'immigration sont faibles. Les ressortissants des pays qui ont envoyé aux Etats-Unis plus de 50.000 immigrants au cours des cinq dernières années ne peuvent plus participer au programme des visas de diversité (DV).

Pour le programme DV-2014, les personnes nées dans les pays suivants¹ ne peuvent pas participer, car plus de 50.000 personnes originaires de ces pays ont immigré aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années :

BANGLADESH, BRESIL, CANADA, CHINE (personnes nées en Chine continentale), COLOMBIE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, EQUATEUR, EL SALVADOR, HAITI, INDE, JAMAIQUE, MEXIQUE, PAKISTAN, PEROU, PHILIPPINES, COREE DU SUD, ROYAUME-UNI (à l'exception de l'Irlande du Nord) et ses territoires dépendants et VIETNAM.

Les personnes nées à Hong Kong SAR (Région administrative spéciale), Macau SAR (Région administrative spéciale) et Taïwan peuvent participer au programme.

Changements sur l'admissibilité cette année.

Pour le programme DV-2014, les natifs du GUATEMALA peuvent à nouveau participer.

Le département d'Etat a mis en place le système d'inscription électronique depuis le programme DV-2005 afin de rendre le processus d'inscription au programme DV plus efficace et plus sûr. Le département utilise un dispositif technologique spécial et d'autres moyens pour identifier les personnes qui se rendent coupables de fraude dans le but d'immigrer illégalement ou qui soumettent plusieurs inscriptions.

PERIODE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DV

Les inscriptions à la loterie DV-2014 doivent être soumises par voie électronique entre le mardi 2 octobre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4), et le samedi 3 novembre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4). Les personnes intéressées peuvent obtenir le Formulaire d'inscription E-DV à l'adresse suivante : www.dvlottery.state.gov pendant la période d'inscription. Les inscriptions sur papier ne sont pas acceptées. Il est fortement conseillé aux personnes intéressées de ne pas attendre la dernière semaine de la période d'inscription

¹ Le terme "pays" désigne ici les pays, les économies et autres juridictions figurant explicitement sur les listes fournies à la fin des présentes instructions.

pour participer. En effet, l'afflux des demandes peut provoquer des ralentissements au niveau du site Internet. Aucune inscription ne sera prise en compte après le 3 novembre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

• Pour participer à la loterie DV, vous devez être originaire d'un des pays figurant sur la liste. [Voir la liste des pays par région dont les ressortissants sont admissibles.](#)

Personne née d'un pays dont les ressortissants peuvent participer: Dans la plupart des cas, cela signifie le pays de naissance. Toutefois, il y a deux autres moyens de pouvoir participer. D'abord, si vous êtes né dans un pays dont les ressortissants ne sont pas admissibles, mais que votre conjoint (e) est né(e) dans un pays dont les ressortissants sont admissibles, vous pouvez vous réclamer du pays de naissance de votre conjoint (e) – à condition que votre nom et celui de votre conjoint (e) figurent sur la demande sélectionnée, que vous obteniez des visas et que vous entriez aux Etats-Unis en même temps. Ensuite, si vous êtes né dans un pays dont les ressortissants ne sont pas admissibles, mais qu'aucun de vos deux parents n'ai né dans ce pays ni n'y résidait au moment de votre naissance, vous pouvez vous déclarer ressortissant du pays de naissance de l'un de vos parents, si les ressortissants ce pays peuvent participer au programme DV-2014.

• Pour participer à la loterie, vous devez remplir les conditions soit en termes de niveau d'instruction soit en termes d'expérience professionnelle fixées par le programme DV : vous devez SOIT avoir un niveau d'instruction de l'enseignement secondaire ou son équivalent, c'est à dire que vous devez terminer avec succès 12 années d'études primaires et secondaires ; SOIT avoir deux ans d'expérience professionnelle au cours des cinq dernières années dans une profession qui demande au moins deux années de formation ou de pratique. La base de données du département d'Etat américain [O*Net OnLine](#) servira à déterminer l'expérience professionnelle requise pour ce programme. Pour de plus amples informations sur l'expérience professionnelle demandée au requérant principal, consultez la question numéro 13 de la rubrique [Foire aux questions](#)

Si vous ne remplissez aucune de ces deux conditions, vous NE devriez PAS vous inscrire au programme DV.

PROCEDURES D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DV-2014

Le département d'Etat n'acceptera que les formulaires d'inscription "E-DV" remplis et soumis à l'adresse électronique www.dvlottery.state.gov pendant la période d'inscription, allant du mardi 2 octobre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4), au samedi 3 novembre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4).

- Toutes les inscriptions soumises par une personne seront rejetées si plus d'UNE inscription faite par cette personne sont reçues, quelle que soit la personne qui a soumis l'inscription. Vous pouvez préparer et soumettre votre inscription vous-même ou demander à quelqu'un de le faire pour vous. Il n'y a pas de coûts ou frais pour s'inscrire au programme DV.
- Si votre demande d'inscription est bien remplie, vous verrez apparaître à l'écran votre nom et un numéro de confirmation unique. Imprimez et conservez cet écran de confirmation à l'aide de la fonction impression de votre navigateur Internet et retenez bien votre numéro de confirmation. A partir du 1^{er} mai 2013, vous pourrez vérifier l'état de votre demande d'inscription au programme DV-2014 en visitant l'adresse www.dvlottery.state.gov. Allez à Entrant Status Check, tapez votre numéro de confirmation unique et vos informations personnelles. Entrant Status Check sera le seul moyen pour vous de vérifier si vous avez été sélectionné(e) dans le cadre du programme DV-2014, de recevoir les instructions sur la manière de poursuivre votre demande et d'être informé(e) de votre date d'interview pour la demande de visa. Par conséquent, vous devez impérativement conserver votre numéro de confirmation.
- Les demandes faites sur papier ne seront pas acceptées. L'unique méthode de participation au programme DV-2014 est par ce processus électronique.

Dans votre inscription, vous devez mentionner votre conjoint (e) et tous enfants célibataires de moins de 21 ans, qu'ils résident avec le requérant ou non ou aient l'intention de l'accompagner ou de le rejoindre s'il devait immigrer aux Etats-Unis. Exception est faite pour les enfants qui sont déjà citoyens américains ou résidents permanent légaux.

Tout(e) conjoint(e) ou enfant qui est déjà un citoyen américain ou résident permanent légal n'aura pas besoin ou ne se verra pas délivrer un visa DV. Votre inscription sera rejetée si vous ne vous soumettez pas à cette exigence.

Il est très important que toutes les photos requises soient soumises. Votre inscription sera refusée si toutes les photographies requises ne sont pas soumises. Des photographies récentes des personnes suivantes doivent être soumises par voie électronique avec le formulaire d'inscription E-DV :

- Vous-même
- Votre conjoint (e)
- Chaque enfant célibataire de moins de 21 ans au moment de l'inscription électronique, y compris vos enfants propres, les enfants légalement adoptés et les enfants de votre conjoint (e), même si un enfant ne vit plus avec vous ou que vous n'envisagez pas que cet enfant immigré dans le cadre du programme DV. Vous n'avez pas besoin de soumettre la photo de votre conjoint (e) ou d'un enfant qui est déjà un citoyen américain ou un résident permanent légal.

Le système considérera votre inscription E-DV comme incomplète si vous ne soumettez pas les photos requises pour votre conjoint (e) et pour chaque enfant mentionné ci-dessus. L'inscription ne sera pas acceptée et devra être soumise de nouveau. Les photos de groupe ou de famille ne seront pas acceptées. Vous devez fournir une photo individuelle de chaque membre de la famille.

La non soumission de la photo correcte de chaque personne dans le système E-DV peut entraîner le rejet de la demande du candidat principal et le refus de tous les visas qui y sont rattachés au moment de l'entretien pour l'obtention du visa. Les inscriptions peuvent être rejetées et le visa refusé dans les cas où les photos ne sont pas récentes, ont été manipulées ou ne répondent pas aux spécifications fixées ci-dessous.

Instructions relatives à la soumission d'une photo (image) numérique

Une photo (image) numérique de vous, de votre conjoint (e) et de chaque enfant doit être soumise en ligne avec le formulaire d'inscription E-DV. Le fichier image peut être fourni soit en prenant une nouvelle photo numérique soit en scannant une photo sur papier à l'aide d'un scanner numérique. Le fichier image doit répondre aux spécifications suivantes en termes de composition et de technique. Les candidats peuvent vérifier la conformité de leurs photos grâce au lien de validateur de photos sur le site Internet du programme E-DV avant de soumettre leurs demandes d'inscription. Le validateur de photos donne des conseils techniques supplémentaires sur la composition de la photo, ainsi que des exemples de photos acceptables et non acceptables.

Spécifications relatives à la composition : L'image numérique soumise doit suivre les spécifications suivantes en matière de composition, faute de quoi l'inscription sera rejetée.

• Position de la tête

La personne photographiée doit faire face à l'appareil photo.

La tête de la personne ne doit être inclinée ni vers le haut ni vers le bas ni vers le côté.

La hauteur de la tête ou la taille de la région faciale (mesurée à partir du haut de la tête : des cheveux au bas du menton) doit mesurer entre 50 pour cent et 69 pour cent de la hauteur totale de l'image. La hauteur des yeux (mesurée à partir du bas de l'image jusqu'au niveau des yeux) doit mesurer entre 56 et 69 pour cent de la hauteur de l'image.

• Fond

La personne doit être photographiée sur un fond neutre et de couleur claire.
Les fonds sombres ou avec des motifs ne sont pas acceptés.

• Netteté

La photo doit être nette.

• Objets décoratifs

Les photos sur lesquelles la personne porte des lunettes de soleil ou d'autres objets qui empêchent de voir le visage ne seront pas acceptées.

• **Couvre-chefs et chapeaux**

Les photos des candidats portant des couvre-chefs ou des chapeaux ne sont acceptables que s'ils sont portés pour des motifs religieux. Même dans ce cas, le couvre-chef ne doit masquer aucune partie du visage du candidat. Les photos des candidats portant des coiffures tribales ou autres qui ne sont pas spécifiquement de nature religieuse ne seront pas acceptées. Les photos des militaires, du personnel des compagnies aériennes ou autres portant des chapeaux ne seront pas acceptées.

Les photos en couleur 24-bit sont requises.

Les photos en couleur peuvent être téléchargées d'un appareil photo sur l'ordinateur ou scannées sur l'ordinateur. Si vous utilisez un scanner, les paramètres doivent être réglés en mode True Color ou couleur 24-bit. Voir ci-dessous les informations supplémentaires sur les caractéristiques relatives aux photos scannées.

Spécifications techniques

La photo numérique soumise doit être conforme aux spécifications suivantes, faute de quoi le système rejettera automatiquement le formulaire d'inscription E-DV et informera l'expéditeur.

Prise d'une nouvelle photo numérique.

Si vous devez prendre une nouvelle photo numérique, celle-ci doit respecter les spécifications suivantes :

Format du fichier image :	L'image doit être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group).
Taille du fichier image :	La taille maximale du fichier image est de 240 kilo-octets (240 KO).
Résolution et Dimensions de l'image:	Les dimensions minimales acceptables sont de 600 pixels (largeur) x 600 pixels (hauteur). Les dimensions de l'image en pixels doivent avoir un rapport correspondant à un carré (la hauteur doit être égale à la largeur).
Profondeur couleurs de l'image:	L'image doit être en couleurs (24 bits par pixel). Les images 24 bit noir et blanc ou 8 bit ne seront pas acceptées.

- **Scanner une photo soumise.** Avant de scanner une photo sur papier, celle-ci doit répondre aux spécifications relatives à la composition et indiquées ci-dessus. Si la photo répond aux spécifications en termes de couleur et de composition, scannez l'imprimé en suivant les spécifications du scanner ci-dessous :

Résolution du scanner:	Résolution d'au moins 300 points par pouce (ppp).
Format du fichier d'image:	L'image doit être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group).
Taille du fichier d'image :	Taille maximale du fichier d'image : 240 kilo-octets (240 KO).
Résolution de l'image:	600 x 600 pixels.
Profondeur couleurs de l'image:	Couleurs 24 bit. [NB : Les images en noir et

blanc, monochromes ou en échelle de gris
ne seront pas acceptées.]

INFORMATIONS REQUISES LORS DE L'INSCRIPTION ELECTRONIQUE

Il n'y a qu'un seul moyen de s'inscrire à la loterie DV-2014. Vous devez soumettre le DS 5501, le Formulaire d'inscription électronique au programme de visas pour la diversité (E-DV), accessible uniquement par Internet sur le site du programme EDV à l'adresse suivante : www.dvlottery.state.gov. **Tout formulaire qui ne sera pas rempli dans son intégralité sera rejeté. Les candidats qui soumettent un formulaire E-DV doivent fournir les informations suivantes.**

NOTE : Le département d'Etat encourage vivement les candidats à remplir le formulaire d'inscription sans l'aide de « Consultants pour les visas », « Agents pour les visas » ou d'autres personnes qui proposent de soumettre une inscription au nom des candidats. Si vous utilisez les services d'une tierce personne pour remplir votre formulaire d'inscription, vous devez être présent au moment de la préparation du formulaire afin de conserver la page de confirmation et votre numéro de confirmation unique. Des intermédiaires peuvent essayer de garder les numéros de confirmation pour demander illégalement de l'argent en échange d'informations relatives à l'inscription et qui auraient dû être directement en votre possession.

RAPPEL : Votre numéro de confirmation unique pour votre participation électronique au DV-2014 vous permettra d'accéder au site Internet E-DV. Vous devrez consulter à partir du 1^{er} mai 2013, la rubrique « Entrant Status Check » du site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov pour vérifier si votre inscription a été sélectionnée. La rubrique Entrant Status Check sera le seul et unique moyen de vous informer de votre sélection pour le DV-2014. Elle vous donnera les instructions sur la manière de poursuivre votre demande et vous informera de la date et de l'heure du rendez-vous pour votre entretien pour l'obtention du visa d'immigrant. Si vous perdez votre numéro de confirmation, vous ne serez pas en mesure de vérifier la situation de votre demande.

1. NOM COMPLET – Nom de famille, Prénom, Deuxième prénom. Inscrivez votre nom exactement comme listé dans votre passeport.

2. DATE DE NAISSANCE – Jour, Mois, Année

3. SEXE – Masculin ou féminin

4. LIEU DE NAISSANCE

5. PAYS DE NAISSANCE – Le nom du pays doit être celui qui est actuellement utilisé pour désigner le pays où vous êtes né.

6. PAYS D'ADMISSIBILITE OU AUQUEL VOUS ETES RATTACHE POUR LE PROGRAMME DV – Votre pays d'admissibilité sera normalement le même que votre pays de naissance. Votre pays d'admissibilité n'est **pas** votre pays de résidence. Si vous êtes né dans un pays qui n'est pas admissible au programme DV, veuillez consulter les instructions pour voir si vous avez une autre possibilité d'être rattaché à un autre pays. Pour toute information supplémentaire sur le rattachement à un pays, veuillez consulter la question numéro 1 de la rubrique Foire aux questions des présentes instructions.

7. PHOTO(S) – Se reporter aux informations techniques relatives aux spécifications des photos. Veuillez joindre les photos de votre conjoint (e) et de tous vos enfants, le cas échéant. Consultez la rubrique "Frequently Asked Question #3".

8. ADRESSE POSTALE – Aux bons soins de, Ligne d'adresse 1, Ligne d'adresse 2, Ville/Pays/District/Province/Etat, Code postal /Code de zone et Pays

9. PAYS DE RESIDENCE ACTUELLE

10. NUMERO DE TELEPHONE (facultatif)

11. ADRESSE E-MAIL – donnez une adresse e-mail à laquelle vous avez directement accès. **AUCUNE** lettre de sélection officielle ne sera envoyée à cette adresse. Toutefois, si votre demande est sélectionnée et que vous répondez à la notification de votre sélection par le biais de la rubrique « Entrant Status Check», vous recevrez un courrier électronique de suivi du Département d'Etat, vous informant de la disponibilité des informations concernant votre entretien pour le visa immigrant à la rubrique « Entrant Status Check». Le Département d'Etat peut vous contacter par cette adresse e-mail, mais ne vous adressera jamais un courriel pour vous dire que vous avez été sélectionné pour le programme DV.

12. QUEL EST ACTUELLEMENT VOTRE NIVEAU D'ETUDES LE PLUS ELEVE ? Vous devez indiquer lequel des différents niveaux suivants correspond à votre niveau d'études le plus élevé : (1) Etudes primaires seulement, (2) Etudes secondaires, sans diplôme (3) Diplôme de fin d'études secondaires, (4) Etudes professionnelles, (5) Etudes universitaires, (6) Diplôme universitaire (7) Niveau licence, (8) Maîtrise, (9) Etudes universitaires du troisième cycle et (10) Doctorat.

13. SITUATION MATRIMONIALE Célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf/veuve ou légalement séparé(e).

14. NOMBRE D'ENFANTS – Vous **DEVEZ** mentionner le nom, la date et le lieu de naissance de votre conjoint (e) et de tous vos enfants propres. Vous devez également mentionner tous les enfants que vous avez légalement adoptés et les enfants de votre conjoint (e) qui ne sont pas mariés et qui sont âgés de moins de 21 ans à la date de votre inscription électronique, même si vous n'êtes plus légalement marié (e) au père ou à la mère de l'enfant et même si votre conjoint(e) ou l'enfant n'habite pas actuellement avec vous et/ou n'immigrera pas avec vous. Les enfants mariés et les enfants âgés d'au moins 21 ans ne peuvent pas participer au programme DV. Toutefois, la loi américaine protège les enfants ayant dépassé la limite d'âge dans certains cas. Si votre inscription électronique DV est soumise avant que votre enfant non marié n'ait l'âge de 21 ans et que l'enfant atteigne l'âge de 21 ans avant la délivrance du visa, il/elle peut être protégé(e) par la Child Status Protection Act et sera considéré(e) comme un enfant âgé de moins de 21 ans pour les besoins du traitement de la demande de visa. Vous n'êtes pas tenu de mentionner l'époux (se) ou l'enfant qui est déjà de nationalité américaine ou qui est un résident permanent légal puisqu'ils ne sont pas éligibles pour obtenir le visa DV. **Le fait de ne pas mentionner tous les enfants admissibles entraînera la disqualification du candidat principal et le refus de tous les visas au moment de l'entretien.** Consulter la question numéro 11 de la rubrique [Foire aux questions](#).

15. INFORMATIONS SUR LE/LA CONJOINT (E) – Nom, Date de naissance, Sexe, Lieu de naissance, Pays de naissance et photo. **Le fait de ne pas mentionner votre conjoint (e) admissible entraîne la disqualification du candidat principal et le refus de tous les visas au moment de l'entretien. Vous devez mentionner ici le nom de votre conjoint (e) même si vous envisagez de divorcer avant la demande de visa.**

16. INFORMATIONS SUR LES ENFANTS – Nom, Date de naissance, Sexe, Lieu de naissance, Pays de naissance et photographie. Mentionnez le nom de tous les enfants qui figurent à la question #14 ci-dessus.

SELECTION DES CANDIDATS

L'ordinateur fera une sélection aléatoire des personnes ayant soumis une inscription valable en se basant sur le nombre de visas disponibles pour chaque région et pays. Tous les candidats au programme de visas pour la diversité (DV- 2014) devront consulter la rubrique Entrant Status Check du site Internet du programme E-DV à l'aide de leur numéro de confirmation unique pour voir si leur inscription a été sélectionnée ou non, dans le cadre de la loterie DV. La rubrique Entry Status Check Sera disponible à partir du 1^{er} mai 2013, à l'adresse internet du programme E-DV : www.dvlottery.state.gov jusqu'au 30 juin 2014 au moins. **Les candidats sélectionnés seront dirigés vers une page de confirmation qui leur donnera d'autres instructions, dont des informations sur les frais à payer pour pouvoir immigrer aux Etats-Unis. La rubrique Entry Status Check sera le SEUL ET UNIQUE moyen par lequel les candidats sélectionnés seront informés de leur sélection au programme DV-2014. Le Département d'Etat n'enverra pas de lettres de notification. Les candidats choisis par tirage au sort NE seront PAS informés de leur sélection par courrier électronique. Les personnes qui NE sont PAS sélectionnées seront informées qu'elles ne sont pas sélectionnées dans la rubrique en ligne Entrant Status**

Check. Les ambassades et les consulats des Etats-Unis ne fourniront pas de liste des candidats sélectionnés. Les conjoint (e)s et enfants non mariés de moins de 21 ans des candidats sélectionnés peuvent également demander des visas pour accompagner ou suivre et rejoindre le candidat principal. Les visas DV-2014 seront délivrés entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014.

Le traitement des inscriptions et la délivrance des visas DV aux candidats sélectionnés qui remplissent les conditions d'admissibilité et aux membres admissibles de leur famille DOIVENT avoir lieu avant le 30 septembre 2014 à minuit. En aucun cas, les visas DV ne peuvent être délivrés ni des modifications approuvées après cette date. Les membres de la famille ne peuvent pas non plus obtenir de visas DV pour suivre et rejoindre le candidat principal aux Etats-Unis après cette date.

Afin de bénéficier d'un visa DV pour immigrer aux Etats-Unis, les personnes choisies par tirage au sort doivent remplir TOUTES les conditions d'admissibilité prévues par la loi américaine. Ces conditions peuvent élever de manière significative le niveau d'examen requis et le temps de traitement nécessaire pour les ressortissants de certains pays figurant dans l'avis ci-dessous, y compris, mais non exclusivement, des pays reconnus comme des Etats qui soutiennent le terrorisme.

Avis important

L'inscription électronique à la loterie dans le cadre du programme annuel DV est gratuite (il n'y a pas de frais). Le Gouvernement des Etats-Unis n'emploie ni des consultants externes ni des services privés pour gérer le programme DV. Tous les intermédiaires ou autres personnes qui proposent leur aide pour la préparation des inscriptions DV le font sans l'autorisation ni le consentement du Gouvernement des Etats-Unis. Le recours à un intermédiaire ou à une assistance quelconque pour la préparation d'une inscription au programme DV relève de l'entière discrétion du candidat. Le SEUL site auquel les personnes peuvent soumettre leur candidature au programme DV est : www.dvlottery.state.gov.

Une inscription électronique admissible soumise directement par un candidat a autant de chance d'être sélectionnée au hasard par l'ordinateur au KCC qu'une inscription électronique admissible déposée par un intermédiaire externe au nom du candidat. **Toutefois, la réception de plus d'une inscription par personne exclura cette dernière de toute demande, quelle que soit la source de l'inscription.**

FOIRE AUX QUESTIONS

1. QUE SIGNIFIENT LES TERMES "ADMISSIBILITE", "NATIF/NATIVE" ET "PAYS DE RATTACHEMENT" ? Y A-T-IL DES CAS OU DES PERSONNES QUI NE SONT PAS NEES DANS UN PAYS ADMISSIBLE PEUVENT S'INSCRIRE ?

Votre pays d'admissibilité sera normalement le même que votre pays de naissance. Votre pays d'admissibilité n'est pas lié à votre pays de résidence. Le terme « Natif/Native » signifie normalement une personne née dans un pays donné, quelle que soit le pays de résidence actuelle ou la nationalité de la personne. Pour les besoins de l'immigration, « natif/native » peut également signifier une personne qui a le droit d'être « rattachée » à un pays autre que celui dans lequel elle est née, en vertu des dispositions de l'article 202(b) de la Loi sur l'immigration et la nationalité.

Par exemple, si vous êtes né dans un pays qui n'est pas admissible au programme DV de cette année, vous pouvez demander d'être **rattaché** au pays de naissance de votre conjoint (e), mais vous ne pourrez bénéficier d'un visa DV-1 que si votre conjoint (e) est également admissible et se voit délivrer un visa DV-2, et que vous entrez tous les deux ensemble aux Etats-Unis avec vos visas DV. De même, un enfant mineur à charge peut être « rattaché » au pays de naissance de l'un de ses parents.

Enfin, si vous êtes né dans un pays qui n'est pas admissible au programme DV de cette année, vous pouvez être « rattaché » au pays de naissance de l'un de vos parents, à condition qu'aucun de vos deux parents n'ait été un résident dans le pays non admissible au moment de votre naissance. En général, une personne n'est pas considérée comme résident d'un pays où elle n'est pas née ou légalement naturalisée si elle n'est dans le pays que pour une visite, des études temporaires ou si elle y est temporairement affectée pour des raisons d'affaires ou professionnelles pour le compte d'une société ou d'un gouvernement d'un pays autre que le pays de naissance du candidat. Si vous voulez être rattaché à un autre pays, vous devez fournir cette information sur votre Formulaire d'inscription électronique E-DV à la

question n° 6. Veuillez noter que votre demande peut être rejetée si vous mentionnez le nom inexact d'un pays **d'admissibilité** ou de **rattachement** (c'est-à-dire un pays auquel vous ne pouvez pas prétendre valablement).

2. COMMENT PUIS-JE SAVOIR QUE LA NOTIFICATION DE SÉLECTION QUE J'AI RECU EST AUTHENTIQUE OU NON ? COMMENT PUIS-JE CONFIRMER QUE J'AI ÉTÉ REELLEMENT CHOISI AU PROGRAMME ALEATOIRE DV ?

Gardez la page de confirmation de votre inscription électronique jusqu'au mois de juin 2014 au moins vous devez avoir votre numéro de confirmation afin d'accéder aux informations disponibles sur la rubrique Entrant status check du site internet E-DV www.dvlottery.state.gov. La rubrique Entrant status check sera l'unique moyen par lequel les candidats au DV-2014 seront notifiés de leur sélection, recevront les instructions sur la procédure à suivre pour leur demande et seront informés de la date et de l'heure de leur rendez-vous. **Veuillez noter que le site internet E-DV www.dvlottery.state.gov est le seul site autorisé du Département d'Etat aussi bien pour l'inscription électronique officielle que pour la vérification de votre statut pour le programme DV.**

Les informations sur la sélection seront disponibles à partir du 1er mai 2013. Vous devez avoir votre page de confirmation pour vérifier le statut de votre candidature de DV. Seuls les candidats sélectionnés recevront des directives supplémentaires quant à la suite de leur demande de DV. Les personnes qui ne sont pas sélectionnées peuvent vérifier cela en utilisant leur numéro de confirmation à travers le site internet officiel du DV, mais ne recevront aucune information supplémentaire. Les Ambassades et Consuls américains n'ont pas accès à la rubrique Entrant Status Check et le Département d'Etat n'est pas en mesure de vous procurer une liste des personnes sélectionnées en vue de continuer la procédure de visa.

Les candidats sélectionnés recevront des instructions quant à la procédure de demande de visa DV sur la page de confirmation des sélectionnés disponibles dans la rubrique Entrant Status check du site internet E-DV www.dvlottery.state.gov. Les instructions stipulent que les candidats sélectionnés payeront les frais de DV et les frais de visa d'immigrant en personne et uniquement à l'Ambassade ou au Consulat au moment de leur demande de visa. Le caissier du Consulat délivrera immédiatement au candidat au visa un reçu de paiement du Gouvernement. Les candidats sélectionnés qui demandent le visa à l'Ambassade ou Consulat américain ne doivent jamais envoyer le montant des frais par courrier, Western Union ou par aucun moyen de transfert. Les candidats sélectionnés qui vivent déjà aux Etats-Unis et veulent demander une régularisation de leur statut recevront des instructions distinctes sur la procédure de paiement des frais au niveau d'une banque américaine.

Les candidatures du E-DV programme sont soumises par internet sur le site Officiel du Gouvernement américain : www.dvlottery.state.gov. Des lettres de notification ne seront pas envoyées aux candidats sélectionnés. Le Gouvernement américain n'a jamais envoyé d'emails pour notifier les personnes de leur sélection et n'a pas l'intention d'utiliser les emails pour le programme DV-2014. Les candidats sélectionnés recevront uniquement des emails les avisant qu'un rendez-vous pour le visa a été pris pour eux quand ils auront répondu aux instructions de notification dans la rubrique Entrant Status Check. De tels emails vont encourager les personnes sélectionnées à vérifier les détails de leur rendez-vous d'entretien au niveau de la rubrique Entrant Status Check et ne contiendront pas d'informations sur la date et l'heure du rendez-vous.

Veuillez noter que seuls les sites internet qui ont un nom de domaine « gov » sont les sites officiels du Département d'Etat américain. Beaucoup d'autres sites internet non-gouvernementaux (utilisant les suffixes « .com » ; « .org » ou « .net ») procurent des informations et services pour l'immigration et le visa. Le Département d'Etat ne prend pas la responsabilité, ni ne recommande ou sponsorise aucune information quelle qu'elle soit, contenue dans les sites non gouvernementaux.

Certains sites essaieraient même d'induire en erreur les clients ou le public en faisant croire que leurs sites sont officiels et pourraient contacter les demandeurs par email pour leur faire des propositions alléchantes. Ces sites pourraient essayer de faire payer les demandeurs pour les services tels que les formulaires, les informations sur les procédures d'immigration qui sont autrement gratuits sur le site internet du Services des Visas du Département d'Etat ou sur les sites internet des Ambassades et Consuls Américains. De plus, ces sites internet pourraient demander aux candidats de payer des frais pour des services qu'ils ne recevront jamais (par exemple les frais pour les demandes d'immigration et de visas DV) dans le but de leur subtiliser de l'argent. Si un demandeur envoie de l'argent

à un de ces escrocs il ne pourra plus jamais le récupérer, nous en appelons donc à la vigilance des candidats lorsqu'ils doivent envoyer leurs informations personnelles à ces sites internet car elles pourraient être utilisées dans les cas d'usurpation d'identité ou de fraude.

3. POURQUOI LES NATIFS DE CERTAINS PAYS NE SONT-ILS PAS ADMISSIBLES AU PROGRAMME DV ?

L'objectif des DV est d'offrir aux personnes issues de pays autres que ceux d'où partent de grands nombres d'immigrants la possibilité d'immigrer aux Etats-Unis. La loi interdit la délivrance de visa DV aux personnes nées dans des pays de « grande admission ». Selon la loi, il s'agit des pays dont plus de 50.000 ressortissants ont immigré aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années à l'aide de visas délivrés pour des raisons familiales et de travail. Chaque année, les Services de la citoyenneté et de l'immigration des Etats-Unis (USCIS) calculent le nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis pour raisons familiales et professionnelles au cours des cinq dernières années, afin de déterminer les pays dont les ressortissants devront être exclus du tirage au sort annuel du programme pour la diversité. Etant donné qu'une nouvelle sélection est faite chaque année avant le démarrage des inscriptions au programme E-DV, la liste des pays dont les ressortissants ne sont pas admissibles peut changer d'une année à l'autre.

4. QUELLE EST LA LIMITE DU NOMBRE DE VISAS DV-2014

En application de la loi, le programme DV met à la disposition des candidats admissibles un maximum de 55.000 visas de résident permanent chaque année. Cependant, la loi appelée Nicaraguan Adjustment and Central American Relief Act (NACARA) votée par le Congrès en novembre 1997 stipule qu'à partir du programme DV-1999, et aussi longtemps que nécessaire, 5.000 DV sur les 55.000 visas délivrés chaque année seront affectés au programme NACARA. La diminution actuelle de 5.000 DV a débuté avec le programme DV-2000 et restera probablement en vigueur pour le programme DV-2014.

5. QUEL EST LE NOMBRE DE DV ATTRIBUE A CHAQUE REGION POUR LE PROGRAMME DV-2014 ?

L'USCIS détermine chaque année le nombre de DV attribué à chaque région conformément à une formule prévue à l'article 203(c) de l'INA. Des que l'USCIS aura achevé ces calculs, le nombre de visas attribués à chaque région sera annoncé.

6. QUELS SONT LES DELAIS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DV-2014 ?

La période d'inscription au programme DV-2014 se fera **entre le mardi 2 octobre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4), et le samedi 3 novembre 2012 à midi, heure de Washington (GMT-4)**. Chaque année, des millions de personnes participent au programme pendant la période d'inscription. Ce volume important d'inscriptions entraîne une énorme quantité de travail de sélection et de traitement des dossiers acceptés. Maintenir la période d'inscription d'octobre du 2 octobre à midi, heure de Washington jusqu'au 3 novembre à midi, heure de Washington permet de s'assurer que les candidats sélectionnés sont informés à temps et de donner aux demandeurs de visas, d'une part, et à nos ambassades et consulats, d'autre part, le temps de préparer et de finaliser les dossiers pour la délivrance de visas. Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire au début de la période d'inscription. Un accroissement des inscriptions en fin de période pourrait ralentir le système. Aucune inscription, quelle qu'elle soit, ne sera acceptée après le samedi 3 novembre 2012 à midi, heure de Washington.

7. EST-CE QU'UNE PERSONNE QUI SE TROUVE AUX ETATS-UNIS PEUT S'INSCRIRE AU PROGRAMME ?

Oui, un candidat peut s'inscrire alors qu'il se trouve aux Etats-Unis ou dans un autre pays et il peut soumettre sa demande des Etats-Unis ou de l'étranger.

8. EST-CE CHAQUE CANDIDAT A DROIT A UNE SEULE INSCRIPTION AU COURS DE LA PERIODE D'INSCRIPTION ANNUELLE AU PROGRAMME E-DV ?

Oui, la loi ne permet qu'une seule inscription par personne ou pour chaque personne au cours d'une même période d'inscription. **Tout candidat pour lequel plusieurs demandes ont été soumises sera disqualifié.** Le département d'Etat utilise un dispositif technologique sophistiqué et d'autres moyens pour identifier les candidats qui soumettent

plusieurs demandes pendant la période d'inscription. Les candidats qui soumettront plus d'une demande seront disqualifiés et fichés définitivement par le département d'Etat. Les candidats peuvent s'inscrire au programme chaque année au cours de la période d'inscription.

9. UN MARI ET UNE FEMME PEUVENT-ILS CHACUN S'INSCRIRE SEPAREMENT ?

Oui, un mari et une femme peuvent s'inscrire chacun de son côté si chacun remplit les conditions d'admissibilité. Si l'un est sélectionné l'autre en bénéficie en tant qu'ayant-droit.

10. QUELS SONT LES MEMBRES DE MA FAMILLE QUE JE DOIS MENTIONNER SUR MON INSCRIPTION E- DV ?

Sur votre inscription vous devez inclure le nom de votre conjoint (e) (mari et femme) et tous vos enfants célibataires âgés de moins de 21 ans, qu'ils habitent ou non avec le requérant ou qu'ils aient l'intention d'accompagner ou de rejoindre le requérant s'il devait immigrer aux Etats-Unis. Vous devez mentionner le nom de votre conjoint (e) même si vous êtes actuellement séparés, sauf si vous êtes légalement séparés (c'est-à-dire qu'il y a un accord écrit reconnu par un tribunal ou qu'il y a une ordonnance du tribunal). Si vous êtes légalement séparés ou divorcés, vous n'avez pas besoin de mentionner le nom de votre ancien (ne) conjoint (e). **Vous devez inclure le nom de TOUS vos enfants célibataires et qui sont âgés de moins de 21 ans à la date de votre première inscription au programme E-DV**, qu'ils soient vos enfants propres, les enfants de votre conjoint (e) ou des enfants que vous avez officiellement adoptés en accord avec les lois de votre pays. Mentionnez tous vos enfants âgés de moins de 21 ans au moment de votre inscription électronique, **même s'ils ne vivent plus avec vous ou que vous n'envisagez pas de les faire immigrer dans le cadre du programme DV**. Les enfants, qui sont déjà des citoyens américains ou des Résidents permanents légaux, n'ont pas besoin d'être mentionnés sur votre demande.

Le fait d'inclure le nom des membres de votre famille ne signifie pas qu'ils doivent voyager avec vous. Ils peuvent choisir de rester au pays. Cependant, si vous mettez le nom d'une personne admissible sur votre demande de visa alors que vous ne l'avez pas fait dans votre inscription initiale, votre dossier sera rejeté. Cela ne s'applique qu'aux membres de votre famille au moment de l'inscription initiale et non à ceux qui se sont ajoutés à la famille ultérieurement. Votre conjoint (e) peut toujours faire une demande séparée, même si son nom figure sur votre inscription, tant que les deux inscriptions comportent les informations sur les membres dépendants de votre famille. Voir la question # 9 ci-dessus.

11. EST-CE QUE MON CONJOINT DU MEME SEXE PEUT ETRE INCLUS DANS UN INSCRIPTION DE DV ?

Non, les mariages entre personnes du même sexe ne sont pas reconnus par la loi sur l'immigration dans le but d'émigrer aux Etats-Unis. Cependant, votre partenaire du même sexe est libre de soumettre sa propre candidature au programme DV s'il (elle) remplit tous les critères d'éligibilité.

12. DOIS-JE SOUMETTRE MA PROPRE INSCRIPTION OU QUELQU'UN PEUT-IL LE FAIRE EN MON NOM ?

Vous pouvez préparer et soumettre votre propre inscription. Quelqu'un d'autre peut aussi soumettre l'inscription pour vous. Qu'une inscription soit soumise directement par la personne ou qu'une assistance soit fournie par un représentant, un ami, un parent, etc., seule une inscription peut être faite au nom de chaque personne et le candidat doit s'assurer que les informations fournies lors de l'inscription sont exactes et complètes. Tous les candidats, y compris ceux qui ne sont pas sélectionnés, pourront vérifier l'état de leur inscription en consultant la rubrique Entry Status Check disponible à partir du 1^{er} mai 2013 sur le site web du programme E-DV www.dvlottery.state.gov. Les candidats doivent conserver les informations contenues sur leur propre page de confirmation afin de pouvoir vérifier, sans l'aide de personne, l'état de leur inscription.

13. QUELLES SONT LES EXIGENCES EN TERMES DE NIVEAU D'ETUDES OU D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ?

Selon la loi américaine et les règlements, chaque candidat doit avoir au moins le niveau d'études secondaires ou l'équivalent, ou avoir, au cours des cinq dernières années, deux ans d'expérience professionnelle dans une profession qui nécessite au moins deux années de formation ou de pratique. Un "niveau d'études secondaires ou équivalent" signifie qu'on doit avoir terminé avec succès douze années d'études élémentaires et secondaires aux

Etats-Unis ou terminer avec succès un cycle officiel d'études élémentaires et secondaires comparable au cycle secondaire aux Etats-Unis s'il s'agit d'un autre pays. Seuls les programmes d'études officiels répondent à cette condition. Les programmes de cours par correspondance ou les certificats d'équivalence (comme le GED) ne sont pas acceptables. Les preuves écrites du niveau d'études ou de l'expérience professionnelle doivent être présentées à l'agent consulaire lors de l'entretien pour le visa.

14. QUELLES SONT LES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU PROGRAMME DV ?

Pour déterminer l'admissibilité sur la base de l'expérience professionnelle, les définitions de la base de données [O*Net OnLine](#) du Département du Travail (DOL) seront utilisées. La base de données [O*Net Online](#) regroupe les expériences professionnelles en cinq "zones d'emploi." Bien que la plupart des professions figurent sur la liste du site web du DOL, seules certaines professions spécifiées sont admissibles au programme DV. Pour prétendre à un visa DV sur la base de votre expérience professionnelle, vous devez, au cours des cinq dernières années, avoir eu deux années d'expérience dans une profession qui est désignée comme **Zone d'emploi 4 ou 5, classées dans un échelon de 7.0 ou plus d'une Préparation Professionnelle Spécifique (PPS).**

15. COMMENT TROUVER LES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES ADMISSIBLES SUR LE SITE WEB DU DEPARTEMENT DU TRAVAIL ?

Les expériences professionnelles admissibles au programme DV figurent dans la base de données [O*Net Online Database](#) du Département du Travail (DOL). Suivez ces étapes pour savoir si votre professionnelle est admissible : Sélectionnez "Find Occupations" et ensuite sélectionnez un "Job Family" spécifique. Par exemple, sélectionnez Architecture et Ingénierie et ensuite cliquez sur "GO". Ensuite, cliquez sur le lien pour la profession spécifique. Prenant toujours le même exemple, cliquez sur "Ingénieur aérospatial." Après avoir sélectionné un lien spécifique d'une profession, sélectionnez la tabulation "Job Zone" pour trouver le numéro de la zone d'emploi désignée et la grille de notation de la Préparation Professionnelle Spécifique (PPS). Pour des informations supplémentaires, allez à [Diversity Visa – List of Occupations webpage](#).

16. COMMENT SE FAIT LA SELECTION DES CANDIDATS ?

Le KCC attribue un numéro individuel à toutes les inscriptions reçues de toutes les régions. A la fin de chaque période d'inscription, un ordinateur sélectionnera au hasard des inscriptions parmi toutes les inscriptions reçues de chaque région géographique. Au sein de chaque région, la première inscription sélectionnée au hasard sera le premier dossier enregistré, la seconde inscription sera le deuxième dossier enregistré, et ainsi de suite. Toutes les demandes reçues pendant la période d'inscription auront la même chance d'être sélectionnées au sein de chaque région. Lorsqu'une demande est sélectionnée, le candidat sera informé de sa sélection à travers Entrant Status Check disponible à compter du 1^{er} mai 2013 sur le site web du programme E-DV : www.dvlottery.state.gov. Le Kentucky Consular Center continuera le traitement des dossiers jusqu'à ce que les candidats sélectionnés pour déposer une demande de visa soient convoqués pour passer un entretien pour un visa dans un consulat des Etats-Unis ou jusqu'à ce que les candidats autorisés à changer de statut aux Etats-Unis déposent leur demande au niveau d'un bureau national de l'USCIS.

Note importante : les notifications aux candidats sélectionnés seront faites à travers Entrant Status Check du 1er mai 2013 au 30 juin 2014 au moins, sur le site web du programme E-DV : www.dvlottery.state.gov. Le Département d'Etat n'envoie ni de notifications par email ni de lettres par courrier postal normal aux candidats sélectionnés. Si vous recevez une notification par courrier électronique ou une lettre envoyée par la poste vous informant de votre sélection au programme E-DV, sachez que cette notification n'est pas valable. L'email que vous recevrez du Département d'Etat vous dirigera vers la rubrique Entrant Status Check pour de nouvelles informations concernant votre inscription. Le Département d'Etat ne vous demandera jamais d'envoyer de l'argent ni par courrier, ni par des services tels que Western Union.

17. EST-CE QUE LES CANDIDATS SELECTIONNES PEUVENT CHANGER LEUR STATUT AUPRES DE L'USCIS ?

Oui, pourvu qu'ils soient autorisés à changer leur statut aux termes de la Section 245 de l'INA, les candidats sélectionnés, qui sont physiquement présents aux Etats-Unis, peuvent demander auprès de l'USCIS un changement de leur statut pour devenir des résidents permanents. **Les candidats doivent s'assurer que l'USCIS peut traiter**

leurs dossiers jusqu'au bout, y compris le traitement des dossiers des membres de leur famille se trouvant à l'étranger, avant le 30 septembre 2014, date à laquelle expirent les demandes dans le cadre du programme DV-2013. Aucun numéro de visa ne sera attribué au titre du programme DV-2014 après le 30 septembre 2014 à minuit, heure de Washington, quelles que soient les circonstances.

18. EST-CE LES CANDIDATS NON SELECTIONNES SERONT INFORMES ?

Tous les candidats, y compris ceux qui NE sont PAS sélectionnés, pourront vérifier l'état de leur inscription sur le site web du programme E-DV www.dvlottery.state.gov à la rubrique Entrant Status Check et voir ainsi si leur demande a été sélectionnée ou non. Les candidats doivent conserver les informations de leur page de confirmation, de l'inscription jusqu'au 30 juin 2014 au moins. Les informations sur l'état du programme DV-2014 seront disponibles en ligne du 1er mai 2013 au 30 juin 2014. (Les informations concernant l'état des inscriptions pour la loterie précédente, DV-2013, sont disponibles en ligne du 01 mai 2012 au 30 juin 2013).

19. COMBIEN DE CANDIDATS SERONT SELECTIONNES ?

Il y a 50.000 visas DV disponibles pour le programme DV-2014, mais puisque certains des 50.000 premiers candidats sélectionnés pourraient ne pas être éligibles pour le visa ou ne poursuivront pas leurs dossiers jusqu'à la délivrance du visa, plus de 50.000 dossiers seront sélectionnés pour s'assurer que tous les visas DV disponibles seront délivrés. Cependant, cela signifie aussi qu'il n'y aura pas assez de visas pour tous les candidats sélectionnés au départ. Tous les candidats sélectionnés recevront rapidement le numéro qui leur est attribué sur la liste par le biais de la rubrique Entry Status Check du site web du programme E-DV. Les entretiens pour le programme DV-2014 débuteront au mois d'octobre 2013. Les candidats sélectionnés, qui fourniront les informations requises conformément aux instructions de notification, seront informés de la date de leur entretien pour le visa quatre à six semaines avant la date prévue pour l'entretien avec un agent consulaire des Etats-Unis en poste à l'étranger. Chaque mois, des visas seront délivrés aux candidats prêts pour la délivrance durant ce mois, en fonction du nombre de visas disponibles. Lorsque les 50.000 visas du programme DV auront tous été délivrés, le programme prendra fin. En principe, le nombre de visas disponibles pourrait finir avant septembre 2014. Les candidats sélectionnés, qui souhaitent recevoir des visas, doivent être prêts à agir rapidement pour le traitement de leur dossier. **Le fait d'être sélectionné par tirage au sort électronique ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un visa. La sélection signifie uniquement que vous êtes éligibles pour faire une demande de visa DV et a recevoir le visa si et seulement si vous êtes qualifié. Seuls les 50.000 premiers candidats sélectionnés et admissibles recevront des visas.**

20. Y A-T-IL UN AGE MINIMUM POUR S'INSCRIRE AU PROGRAMME E-DV ?

Il n'y a pas d'âge minimum pour s'inscrire au programme, mais l'obligation d'avoir un niveau d'études secondaires ou une expérience professionnelle pour chaque candidat principal au moment de la demande disqualifiera en réalité la plupart des candidats âgés de moins de 18 ans. Les parents biologiques ainsi que les frères et sœurs ne sont pas admissibles à recevoir un visa DV comme personnes à charge et ne doivent pas être inclus dans la demande du candidat principal.

21. Y A-T-IL DES FRAIS A PAYER POUR S'INSCRIRE AU PROGRAMME E-DV ?

La soumission d'une demande électronique d'inscription à la loterie est gratuite. Lors du dépôt de la demande de visa, les candidats au programme DV doivent s'acquitter des frais de visa requis auprès du caissier du consulat ou de l'ambassade. Les candidats sélectionnés qui doivent régulariser leur statut aux Etats-Unis payeront tous les frais requis directement au niveau d'USCIS. Les détails quant aux frais des visas immigrant seront inclus dans les instructions données aux candidats sélectionnés.

22. SI JE SUIS SELECTIONNE, DEPOSE MA DEMANDE DE VISA ET NE SUIS PAS QUALIFIE A EN RECEVOIR UN, POURRAIS JE ETRE REMBOURSE POUR LES FRAIS QUE J'AI PAYE ?

Les frais de visa ne sont pas remboursés. Les candidats au programme DV doivent remplir tous les critères de qualification qui sont dans les instructions. Si l'officier consulaire détermine qu'un candidat ne remplit pas les

conditions d'obtention du visa ou si il est inéligible selon la loi américaine, le visa ne lui sera pas délivré et tous les frais déjà avancé ne lui seront pas rendu.

23. LES CANDIDATS AU PROGRAMME DV PEUVENT-ILS OBTENIR UNE DISPENSE PARTICULIERE OU BENEFICIER D'UN TRAITEMENT SPECIAL EN VUE DE L'OBTENTION D'UN VISA ?

Les candidats sont soumis à tous les critères d'inadmissibilité pour les visas d'immigrant prévus par la Loi sur l'immigration et la nationalité (INA). Il n'existe aucune disposition spéciale de dispense en dehors de celles qui sont normalement prévues par l'INA ni aucune disposition spéciale pour le traitement de demandes de dispense. Certaines dispositions générales de dispense en faveur des personnes dont les proches parents sont des Citoyens américains ou des étrangers ayant le statut de Résident Permanent Légal peuvent s'appliquer aux candidats du programme DV, mais à cause des contraintes de temps du programme DV, il sera difficile de bénéficier de ces dispositions.

24. LES PERSONNES QUI DISPOSENT DEJA D'UNE DEMANDE DE VISA D'IMMIGRANT DANS UNE AUTRE CATEGORIE PEUVENT-ELLES S'INSCRIRE AU PROGRAMME DV ?

Oui, ces personnes peuvent s'inscrire au programme DV.

25. DE COMBIEN DE TEMPS DISPOSENT LES CANDIDATS SELECTIONNES POUR FAIRE LEUR DEMANDE DE VISA DV ?

Les candidats sélectionnés lors de la loterie DV-2014 n'ont le droit de déposer leur demande de visa que pendant l'année fiscale 2014, c'est-à-dire entre le 1er octobre 2013 et le 30 septembre 2014. **Tous les candidats sélectionnés, sans exception doivent obtenir leur visa ou changer leur statut avant la fin de l'année fiscale.** Il n'y a pas de report des avantages du programme DV sur l'année suivante pour les personnes qui ont été sélectionnées et qui n'ont pas pu obtenir de visa avant le 30 septembre 2014 (fin de l'année fiscale). De même, les conjoint (e)s et les enfants dont le statut découle d'une demande DV-2014 ne peuvent obtenir un visa DV qu'entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014. Les candidats qui s'inscrivent à l'étranger recevront une notification de rendez-vous du KCC via le site Internet E-DV, rubrique Entry Status Check, quatre à six semaines avant la date du rendez-vous.

26. EN CAS DE DECES D'UNE PERSONNE SELECTIONNEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME E-DV, QUE SE PASSERAIT-IL AVEC LE DOSSIER DV ?

Le décès d'une personne sélectionnée par loterie entraîne la révocation automatique du dossier. Le conjoint (e) et/ou les enfants n'ont plus droit au visa DV.

27. QUAND EST-CE QUE LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION AU PROGRAMME E-DV SERONT DISPONIBLES EN LIGNE ?

Les formulaires d'inscription seront disponibles pendant la période d'enregistrement qui débute le mardi 2 octobre 2012 à midi, heure de Washington, (GMT - 4), et se termine le samedi 3 novembre 2012 à midi, heure de Washington, (GMT- 4).

28. EST-IL POSSIBLE DE TELECHARGER ET DE SAUVEGARDER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION E-DV SUR UN PROGRAMME MICROSOFT WORD (OU UN AUTRE PROGRAMME COMPATIBLE) ET LE REMPLIR PLUS TARD ?

Non, vous ne pourrez pas sauvegarder le formulaire sur un autre programme pour le remplir et le soumettre plus tard. Le Formulaire d'inscription E-DV est un formulaire électronique. De ce fait, il est plus « universel » qu'un format de traitement de texte de marque déposée. De plus, sous ce format, le formulaire doit être rempli et déposé en ligne.

29. SI JE N'AI PAS ACCES A UN SCANNER, EST-CE JE PEUX ENVOYER LES PHOTOGRAPHIES A UN PARENT QUI SE TROUVE AUX ETATS-UNIS POUR QU'IL LES SCANNE ET LE SAUVEGARDE SUR UNE DISQUETTE QU'IL M'ENVOIE POUR QUE JE PUISSE M'INSCRIRE ?

Oui, cela est possible tant que les photographies répondent aux spécifications prévues dans les instructions et que les photographies sont envoyées par voie électronique avec et en même temps que le formulaire d'inscription en ligne E-DV. Les candidats doivent disposer d'un fichier de la photographie scannée au moment de l'inscription en ligne. La photo ne peut pas être soumise séparément de la demande en ligne. Une seule inscription en ligne est admise par personne. Les inscriptions multiples entraîneront l'exclusion du candidat du programme DV-2014. L'inscription complète (photographie et demande ensemble) peut être soumise par voie électronique à partir des Etats-Unis ou de l'étranger.

30. EST-CE QUE JE PEUX SAUVEGARDER LE FORMULAIRE EN LIGNE POUR REMPLIR UNE PARTIE ET COMPLETER LE RESTE PLUS TARD ?

Non. Le formulaire E-DV est conçu pour être rempli et soumis une seule fois. Toutefois, le formulaire étant constitué de deux parties et en raison d'éventuels ralentissements et interruptions du réseau, le système E-DV est conçu pour fonctionner jusqu'à soixante (60) minutes entre le téléchargement du formulaire et sa réception sur le site web du programme E-DV. Si au bout des 60 minutes l'inscription électronique n'est pas reçue, les informations déjà reçues sont abandonnées. Ce procédé vise à éviter toute possibilité accidentelle de considérer une inscription complète comme étant un double d'une inscription partielle précédente. Les instructions pour le programme DV-2014 indiquent de façon claire et détaillée les informations nécessaires pour remplir le formulaire. Ainsi, vous pouvez être bien préparé et vous assurer à l'avance d'avoir toutes les informations requises avant de commencer à remplir le formulaire en ligne.

31. SI LES IMAGES NUMERIQUES SOUMISES NE SONT PAS CONFORMES AUX SPECIFICATIONS, LA PROCEDURE PREVOIT QUE LE SYSTEME REJETTE AUTOMATIQUEMENT LE FORMULAIRE E-DV ET EN INFORME L'EXPEDITEUR. DANS CE CAS POURRAIS-JE SOUMETTRE MA DEMANDE DE NOUVEAU ?

L'inscription ayant été automatiquement rejetée, elle n'était pas considérée comme effectivement soumise au site du programme E-DV, de ce fait l'inscription peut être soumise de nouveau. Elle n'est pas comptabilisée comme une inscription au programme E-DV et aucun avis de confirmation n'est envoyé. Si une photographie numérique pose un problème de conformité aux spécifications, elle est automatiquement rejetée par le site du programme E-DV. Il n'est toutefois pas possible de prévoir, en raison de la nature de l'Internet, le temps nécessaire pour que le message de rejet arrive à l'expéditeur. Si le problème peut être réglée par le candidat et que la première ou la deuxième partie du formulaire est envoyée dans les soixante (60) minutes, ce n'est pas grave. Dans le cas contraire, le candidat doit reprendre la procédure d'inscription depuis le début. Un candidat peut essayer d'envoyer une inscription autant de fois qu'il faut jusqu'à ce que le formulaire rempli soit reçu et l'avis de confirmation envoyé.

32. EST-CE QUE L'AVIS DE CONFIRMATION ELECTRONIQUE DE RECEPTION DU FORMULAIRE E-DV DUMENT REMPLI EST ENVOYE IMMEDIATEMENT APRES LA SOUMISSION DE LA DEMANDE ?

Dès réception d'un formulaire dûment rempli, le site Web du programme E-DV envoie immédiatement un avis de confirmation à l'expéditeur. Cependant, en raison de la nature de l'Internet, il n'est pas possible de prévoir combien de temps il faudra à cette réponse pour arriver à son destinataire. Si rien ne se passe plusieurs minutes après avoir cliqué sur le bouton « Submit », il n'y a pas de mal à cliquer de nouveau sur ce bouton. Il n'y aura pas de confusion de la part du système E-DV si le bouton « Submit » est cliqué une seconde fois si aucun avis de confirmation n'est envoyé. Le candidat peut essayer de soumettre son formulaire d'inscription autant de fois qu'il faudra jusqu'à ce que le formulaire entièrement rempli soit reçu et que l'avis de confirmation soit envoyé. **Cependant, une fois que vous recevez l'avis de confirmation, vous ne devez plus soumettre de nouveau votre formulaire.**

33. COMMENT SIGNALER UNE FRAUDE PAR INTERNET OU UN COURRIER ELECTRONIQUE NON SOLICITE ?

Si vous voulez porter plainte pour fraude électronique, veuillez consulter le site Internet econsumer.gov de la Commission Fédérale du Commerce, en collaboration avec des agences de protection des consommateurs présentes dans 17 pays (<http://econsumer.gov/english/>). Vous pouvez également signaler une fraude à [Internet](#)

[Crime Complaint Center](#) du Bureau Fédéral des Investigations (FBI). Pour déposer une plainte pour dénoncer un courrier électronique non sollicité, allez à la page « Contactez-nous » du site web du Département de la Justice.

34. SI J'OBTIENS UN VISA PAR LE PROGRAMME DV, EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS M'AIDERA POUR MON BILLET D'AVION, POUR TROUVER UN LOGEMENT ET UN L'EMPLOI, ME PROCURERA DES SOINS DE SANTE OU M'ACCORDERA UN SUBSIDE JUSQU'A CE QUE JE SOIS DEFINITIVEMENT INSTALLE(E) ?

Non, les candidats qui obtiennent un visa DV ne recevront aucune assistance en termes de billet d'avion, de logement ou de subside. Si vous êtes sélectionné pour demander un visa DV, vous devrez fournir la preuve que vous ne deviendrez pas une charge publique aux Etats-Unis avant la délivrance du visa. Cette preuve peut être une combinaison de vos biens personnels, d'une prise en charge (Formulaire I-134) de la part d'un membre de votre famille ou d'un ami résidant aux Etats-Unis, et/ou d'une offre d'emploi de la part d'un employeur qui se trouve aux Etats-Unis.

LISTE DES PAYS PAR REGION DONT LES NATIFS SONT ADMISSIBLES AU PROGRAMME DV-2014

La liste ci-dessous indique, dans chaque région géographique, les pays dont les natifs sont admissibles au programme DV-2014. Les territoires d'outre-mer sont compris dans la région géographique du pays qui les administre. Les pays dont les natifs ne sont pas admissibles au programme DV-2014 ont été identifiés par l'USCIS, conformément à la formule exposée à la Section 203(c) de l'INA. Les pays dont les natifs ne sont pas admissibles au programme DV (car ils constituent les principales sources d'immigration pour des raisons familiales ou d'emploi ou désignés sous le nom de pays de « forte admission ») sont indiqués après les listes des régions respectives.

AFRIQUE

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Egypte
Erythrée
Ethiopie
Gabon
Gambie
Ghana

Mali

Maroc
Maurice (île)
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigeria
Ouganda
République Centrafricaine
République Démocratique du Congo
Rwanda
Sao Tomé et Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Swaziland
Tanzanie

Guinée
Guinée-Bissau

Guinée Equatoriale
Kenya
Lesotho
Liberia
Libye
Madagascar
Malawi

Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe

Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont rattachées à l’Egypte ; les personnes nées dans la bande ouest sont rattachées à la Jordanie ; les personnes nées dans le plateau du Golan sont rattachées à la Syrie.

ASIE

Afghanistan	Laos
Arabie saoudite	Liban
Bahreïn	Malaisie
Bhoutan	Maldives
Birmanie	Mongolie
Brunei	Népal
Cambodge	Oman
Corée du Nord	Qatar
Emirats Arabes Unis	Singapour
Hong Kong (Région administrative spéciale)	Sri Lanka
Indonésie	Syrie
Iran	Taïwan
Iraq	Thaïlande
Israël	Timor-Oriental
Japon	Yémen
Jordanie	
Koweït	

Les natifs des pays asiatiques suivants **ne sont pas** admissibles au programme pour la diversité de cette année : Bangladesh Chine (continentale), Corée du Sud, Inde, Pakistan, Philippines et Vietnam. La Région administrative spéciale de Hong Kong (Asie), Taïwan (Asie), la Région administrative spéciale de Macao (Europe) **sont admissibles** et figurent sur la liste ci-dessus.

Les personnes nées dans les territoires administrés avant juin 1967 par Israël, la Jordanie et la Syrie sont rattachées, respectivement, à Israël, à la Jordanie et à la Syrie. Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont rattachées à l’Egypte ; les personnes nées dans la bande ouest sont rattachées à la Jordanie ; les personnes nées dans le plateau du Golan sont rattachées à la Syrie.

EUROPE

Albanie	Lituanie
Allemagne	Luxembourg
Andorre	Macao (Région administrative spéciale)
Arménie	Macédoine
Autriche	Malte
Azerbaïdjan	Moldavie
Belgique	Monaco
Biélorussie	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	
Croatie	
Chypre	Ouzbékistan
Danemark (y compris les départements et territoires d'outre-mer)	Pays-Bas (y compris les départements et territoires d'outre-mer)
Espagne	Portugal (y compris les départements et territoires d'outre-mer)
	République tchèque
Estonie	Roumanie
Finlande	Russie
France (y compris les départements et territoires d'outre-mer)	
Géorgie	Saint-Marin
	Serbie
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Irlande du Nord	Suisse
Islande	Tadjikistan
Italie	Turkménistan
Kazakhstan	Turquie
Kirghizistan	Ukraine
Kosovo	Vatican (Etat de la Cité du)
Lettonie	
Liechtenstein	

Les natifs des pays européens suivants **ne** peuvent **pas** participer au programme pour la diversité de cette année : Grande-Bretagne (Royaume-Uni) La Grande-Bretagne (Royaume-Uni) comprend les territoires dépendants suivants : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Iles Caïmans, Iles Malouines, Iles Turks et Caïcos, Iles Vierges Britanniques, Monserrat, Pitcairn et Sainte-Hélène.

NB : Dans le cadre du programme pour la diversité seulement, l'Irlande du Nord est traitée séparément. L'Irlande du Nord **est admissible** et figure sur la liste des régions admissibles

AMERIQUE DU NORD

Bahamas

En Amérique du Nord, les natifs du Canada et du Mexique **ne sont pas** admissibles au programme pour la diversité de cette année.

OCEANIE

Australie (y compris les départements et territoires d'outre-mer)

Fidji

Kiribati

Iles Marshall

Iles Salomon

Micronésie (Etats fédérés de)

Nauru

Nouvelle-Zélande (y compris départements et territoires d'outre-mer)

Palau

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Samoa

Tonga

Tuvalu

Vanuatu

AMERIQUE DU SUD, AMERIQUE CENTRALE ET CARAIBES

Antigua-et-Barbuda

Argentine

Barbade

Belize

Bolivie

Chili

Costa Rica

Cuba

Dominique

Grenade

Guyane

Guatemala

Honduras

Nicaragua

Panama

Paraguay

Saint-Kitts-et-Nevis

Sainte-Lucie

Saint Vincent et Grenadines

Suriname

Trinité-et-Tobago

Uruguay

Venezuela

Les pays de la région dont les natifs **ne sont pas** admissibles au programme pour la diversité de cette année sont : Brésil, Colombie, République Dominicaine, Equateur, El Salvador, Haïti, Jamaïque, Mexique et Pérou.